

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (a donné pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Bernard POUSSIN (a donné pouvoir à Michelle MONDIT).

ABSENTS : Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-093 : MUSIQUE – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2015-050 du 3 avril 2015 portant approbation sur le vote du budget primitif 2015 de la Musique

Monsieur le Président expose que :

- En section de fonctionnement, l'article 673 permet de régulariser des titres de recettes sur exercice antérieur qui sont annulés au cours de l'année. L'augmentation de cette dépense est compensée par une augmentation de la subvention d'équilibre.
- En section d'investissement, le montant des logiciels achetés pour le service musique est légèrement supérieur à 421 €. Il est donc proposé un virement de crédit entre l'article 2183 (- 25 €) et l'article 2051 (+ 25 €) pour honorer cette dépense.

Il est donc proposé la décision modificative suivante pour permettre ces dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
673		311	Titres annulés	500,00	1 500,00
RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7552		311	Sub budget annexe	500,00	179 850,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2051		311	Logiciel	25,00	425,00
2183		311	Mat informatique	-25,00	1 634,93
				0,00	

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

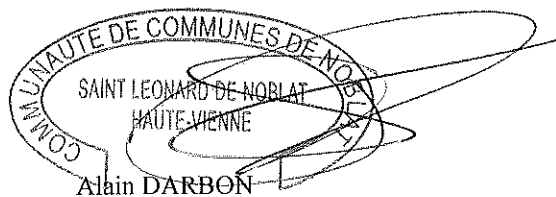
Approuve la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
673		311	Titres annulés	500,00	1 500,00
RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7552		311	Sub budget annexe	500,00	179 850,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2051		311	Logiciel	25,00	425,00
2183		311	Mat informatique	-25,00	1 634,93
				0,00	

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT
 SAINT LEONARD DE NOBLAT
 HAUTE-VIENNE
 Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MUSIQUE - DECISIONS MODIFICATIVE N.01

Date de transmission de l'acte : 20/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2015

Numéro de l'acte : 2015-093 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150707-2015-093-DE

Date de décision : 07/07/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires